



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural

Procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2022

Les diaporamas diffusés en séance ont été envoyés par courrier électronique.

La Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) s'est réunie par visio-conférence le 18/01/2022.

Liste des membres titulaires d'un droit de vote présents :

DRAAF, Anne BRONNER	CD 25 Benoit VERNIER
DREAL, Jean-Luc VECTEN	CD 89 Christian DESCHAMPS
DDT 70 Simon DEVISMES	PNR Haut Jura, Yann BONDIER-MORET
DDT 71, Laurent CHARASSE	FRSEA, Christian BAJARD représente Christian CHAMBON
INRAE Nathalie MUNIER-JOLAIN	Confédération paysanne, Jérôme GAUJARD
EPL 90, Grégory CHOUX	UFC Que Choisir, Gérard CLEMENCIN
ARMC, Stéphane DE WEVER	FNE BFC, Hervé BELLIMAZ
Conseil Régional, Christian MOREL	
CD25 Marie Paule BRAND	

Liste des invités présents :

DRAAF, Fabienne CLERC-LAPREE	Chambre départementale d'agriculture, Véronique LAVILLE
DRAAF, Sandra SAINT PICQ LAVAL	
DRAAF, Agnès THOEN	Chambre régionale d'agriculture, Delphine FOUCHARD
DRAAF, Eloïse CARRY	
Conseil Régional, Fabrice VOILLOT	Chambre régionale d'agriculture, Hélène GAUCHEZ
Chambre d'agriculture départementale de l'Yonne, président du COREDEFI, Arnaud DELESTRE	FRSEA, Alex SONTAG JA, Camille LEQUIN SAFER, Jean-Luc DESBROSSES

SAFER, Julien BURTIN
SAFER, Philippe DE SEGONZAC
FNE Dominique GUYON
FNE, Zamorano ABELARDO

Institut Agro' (anciennement Agrosup'), JP
GUILLEMIN
AESN, DUBOIS
DDT 90 Laure POTHIER
DDT 39, Mehdi SAUSSI EL ALAOUI

Ordre du jour :

- 1) **La révision du programme d'actions régional nitrates**
- 2) **L'élaboration du programme pluriannuel d'activité SAFER**
- 3) **La nouvelle programmation pluriannuelle du Programme Régional de Développement Agricole et Rural pour 2022-2027**
- 4) **La nouvelle composition de la COREAMR**

Mme BRONNER introduit la séance en précisant que compte-tenu du contexte sanitaire, cette réunion est organisée en visioconférence et demande si les membres souhaitent traiter de points en dehors de ceux prévus à l'ordre du jour.

Les sujets sont présentés pour information et recueil d'observations sur les orientations retenues par les différents programmes qui vont nous engager pour plusieurs années. Cette réunion ne donnera pas lieu à un vote.

La Commission régionale de l'Economie agricole et du Monde Rural est une commission administrative à caractère consultative. Instituée par le décret n°2006-665 du 7 juin 2006, elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la région, des politiques publiques en faveur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural.

1) La révision du programme d'actions régional nitrates (présentation : Agnès THOEN, DRAAF-SREA et Jean-Luc VECTEN, DREAL)

Agnès THOEN, DRAAF – SREA, présente les travaux menés dans le cadre de la révision quadriennale du programme d'actions régional (PAR) nitrates des travaux. Ce nouveau PAR devait initialement entrer en vigueur au 01/09/2022 en même temps que le programme d'actions national (PAN), mais les travaux de révision des PAR sont actuellement suspendus. En effet, le Premier Ministre a décidé de ne pas mettre à la consultation du public le contenu du futur PAN. Cette décision conduit à suspendre les travaux de révision des PAR en région. Le calendrier national initial sera donc impacté, mais le nouveau calendrier n'est pas connu à ce jour. (cf. diaporama).

Jean-Luc VECTEN, DREAL, présente la démarche expérimentale sur le secteur Charolais menée par la DREAL, la DRAAF, la DDT71 et la CDA 71 suite à une forte augmentation du taux de nitrates. Il présente également l'appel à manifestation d'intérêts (AMI) « expérimentation par objectif de résultats » qui consiste à tester des modalités de gestion agronomique fondées sur des objectifs de résultats pour évaluer l'efficacité et la faisabilité de ces modalités sur les taux de nitrates. Le cahier des charges de l'AMI est en cours de validation au niveau national (cf. diaporama).

Anne BRONNER salue les dialogues et échanges qui se sont tenus en BFC, ce qui n'a pas été possible dans toutes les régions.

Dominique GUYON, FNE, interroge sur les modalités de l'AMI : il-y-a-t-il une localisation précise sur la BFC qui est éligible ?

Jean-Luc VECTEN, DREAL, répond que l'AMI est complètement ouvert géographiquement.

Christian BAJARD, FRSEA, relève que le travail avec les différentes agences et notamment Loire Bretagne a été mené différemment et il n'avait pas bien été compris les nouvelles mesures et surtout la possibilité de classement. Sur le Charolais, une diminution du cheptel a été constatée, il est donc satisfaisant que cette zone ait été retenue pour faire une expérimentation. Il est important de s'interroger sur pourquoi les taux de nitrates ont augmentés dans une période où le chargement lié à l'élevage diminuait ; peut-être cela a-t-il un lien avec les sécheresses ? L'élevage a tendance à reculer dans bien des zones, y compris en BFC. Que cela soit l'élevage laitier ou allaitant, il ne faut pas dissuader de faire de l'élevage. D'autant que l'on constate dans toutes les régions qu'un bon équilibre élevage, grandes cultures et autre est plutôt vertueux pour l'environnement que l'inverse. Il faut bien sûr surveiller ce qu'il se passe mais également veiller à accompagner les pratiques dans certains secteurs afin de ne pas décourager les agriculteurs de faire de l'élevage.

Anne BRONNER, DRAAF, soulève un point qui n'a pas été évoqué, à savoir la mise aux normes des bâtiments d'élevage situés en zone vulnérable. Sous couvert du conseil régional, des appels à projets (AAP) doivent être lancés en 2022 pour accompagner cette mise aux normes.

2) **L'élaboration du programme pluriannuel d'activité SAFER pour 2022-2028 (présentation : Jean- Luc DESBROSSES, Philippe DE SEGONZAC, Julien BURTIN, SAFER)**

Anne BRONNER, DRAAF, mentionne que ce travail d'élaboration a été initié fin de l'année dernière et qu'un comité de pilotage présidé par le préfet de région, en l'occurrence la DRAAF, a été mis en place. Le but est que ce programme pluriannuel d'activité SAFER (PPAS) soit validé par le préfet de région d'ici la fin du premier semestre 2022.

Jean-Luc DESBROSSES, Philippe DE SEGONZAC et Julien BURTIN, SAFER, présentent les travaux autour du nouveau PPAS 2022 -2028. La stratégie d'intervention se décline en axes et en priorités et fixe entre autres le cadre dans lequel la SAFER intervient au regard de ses priorités, notamment la forêt, l'installation et le renouvellement des générations en agriculture, l'environnement et le développement local. Sont présentés : le bilan du précédent PPAS, le diagnostic du contexte et les enjeux identifiés pour le nouveau PPAS ainsi que les travaux en cours dans le cadre de l'élaboration du programme pluriannuel (cf. diaporama). Une consultation est en cours (rencontres bilatérales avec les principaux partenaires et questionnaire en ligne).

Anne BRONNER, DRAAF salue le travail de transparence et de concertations engagé par la SAFER pour ce PPAS et l'intégration des résultats du processus d'évaluation du précédent PPAS. Un point sur lequel la DRAAF est vigilante est celui du suivi des indicateurs puisque c'est cela qui permet de vérifier l'atteinte des objectifs et qui est parlant par rapport aux différents interlocuteurs.

Zamorano ABELARDO, FNE, questionne la SAFER sur la coopération avec les agences de l'eau.

Julien BURTIN, SAFER, répond que sur la période précédente les partenariats ont évolué. Il a été considéré plus pertinent de mettre en place des partenariats directs SAFER-

gestionnaires de captages plutôt qu'un partenariat SAFER- agence de l'eau car ce sont des partenariats plus opérationnels.

Jérôme GAUJARD, Confédération Paysanne, considère que le soutien du foncier en HVE pose question, surtout avec la HVE telle qu'elle est actuellement. Il ne faut pas céder à l'air du temps. Il interroge la SAFER sur sa politique vis-à-vis de la HVE.

Philippe DE SEGONZAC, SAFER, observe qu'aujourd'hui la HVE existe et est reconnue. C'est un critère présenté au comité technique si les candidats recensés sur un projet le mettent en avant. La SAFER n'a pas la compétence pour déterminer si la HVE est plus ou moins vertueuse que l'AB ou qu'un autre critère mais c'est un critère identifiable et il sera pris en compte.

Christian MOREL, Conseil Régional, salue le travail de la SAFER et souligne l'existence du SRADDET qui fixe des objectifs en matière de politique foncière notamment en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, sujet majeur pour le conseil régional. Il faut donc que le PPAS soit en cohérence avec le SRADDET. Sur le sujet des PAT, il faut également une cohérence avec le foncier et la production agricole. Le Conseil Régional travaille sur une politique de portage du foncier pour que les porteurs de projet aient le temps d'acquérir du foncier. Concernant la forêt, le Conseil Régional a reconduit, au niveau des financements FEADER pour 2023-2028, les désertes forestières. Le but également est le renouvellement des générations, on doit faire de l'installation une réelle priorité et accompagner au mieux nos jeunes à des installations parfois un peu lourdes et chères. Un sujet à traiter davantage avec les collectivités est celui de toutes les friches notamment industrielles : avant de consommer du foncier partout il faudrait utiliser ces friches.

Pour Jean Luc DESBROSSES, SAFER, les PAT sont des sujets d'actualité mais ils sont peu consommateurs de foncier car c'est souvent du maraichage, on a surtout besoin de porteurs de projets, le foncier n'est pas réellement le problème lorsqu'on a des porteurs de projets sérieux. Sur les friches, cela rentre en lien avec les énergies renouvelables, il doit y avoir des échanges sur ces sujets. Il y a une demande forte concernant les énergies renouvelables. L'éolien ne consomme pas beaucoup de foncier mais il y a aussi les champs de photovoltaïque qui se développent avec des projets assez importants. Ce sont des réflexions à avoir.

Dominique GUYON, FNE, salue la transversalité de ce projet mais souligne qu'il est nécessaire de gérer les contradictions. Il pointe qu'il faut porter de l'attention à la redescente dans les comités locaux de toutes ces volontés affichées par la SAFER. Concernant la biodiversité, la Région devra apporter son soutien à la création de nouvelles filières agricoles pour aider les nouvelles productions qui étaient présentes par le passé et doivent reprendre la main pour favoriser la biodiversité.

Christian BAJARD, FRSEA, salue l'attache au travail de proximité et la consultation qui est intéressante car elle permet d'informer et sensibiliser des élus locaux qui ne connaissent pas forcément ces enjeux. Il ajoute qu'il faut veiller à la coordination des orientations et différents schémas, notamment avec le schéma des structures, et que l'aspect économique ne doit pas être oublié.

Anne BRONNER, DRAAF, conclut que les objectifs présentés sur le futur PPAS sont partagés et qu'on les retrouve sur le schéma des structures, au niveau du Conseil Régional avec des AAP, ... Il faut veiller à ne pas introduire de complexité dans la déclinaison de ces objectifs. Il faut également travailler sur des actions concrètes et sur les territoires et indicateurs. Sur la HVE au niveau du SDREA elle est bien intégrée mais l'Agriculture Biologique pèse davantage (10 points pour la HVE contre 30 pour l'AB). En ce qui concerne la PPL Sempastous, elle a été votée très récemment et les textes d'application réglementaire sont en cours d'élaboration.

La loi devrait rentrer en vigueur courant 2022. Les travaux sur le PPAS vont donc se poursuivre et sa version finalisée sera soumise en COREAMR aux alentours du mois de Juin.

3) La nouvelle programmation pluriannuelle du Programme Régional de Développement Agricole et Rural pour 2022-2027 (présentation : Arnaud DELESTRE, CDA Yonne, président du COREDEFI et Delphine FOUCHARD, CRA)

Arnaud DELESTRE, CDA Yonne souligne en préambule que le PRDAR repose sur 147 agents pour un équivalent de 60 ETP qui montre la complexité et l'ampleur de la tâche. Il salue la mobilisation de chacun pour tenir les délais de rendu d'un programme pluriannuel 2022-2027 ainsi qu'un programme annuel 2022 au 03/12/2021.

Delphine FOUCHARD, CRA réalise la présentation du PRDAR pluriannuel 2022-2027 (cf. diaporama).

Dominique GUYON, FNE interroge à nouveau sur la gestion des contradictions. Il souligne que la communication est aujourd'hui très compliquée mais qu'il est nécessaire de trouver les moyens de définir l'acceptabilité du programme envers les citoyens. FNE est de plus en plus sollicitée par des riverains n'acceptant plus des phénomènes en lien avec les orientations agricoles et cela est souvent issu de l'incompréhension. Les mots peuvent être interprétés différemment et c'est pourquoi la communication avec les citoyens est importante. Selon lui il est nécessaire de définir les priorités pas seulement sur le monde agricole mais sur toute la transversalité du territoire.

Arnaud DELESTRE, CDA Yonne, partage ces remarques, notamment sur l'importance d'expliquer les choix qui sont faits, de la vulgarisation, et observe que le travail est fait sur des actions concrètes avec le but de faire le dernier kilomètre et d'aller en cour de ferme. L'ambition est d'amener du concret, d'être factuel.

Christian MOREL, Conseil Régional, signale que les secteurs qui installent aujourd'hui sont ceux qui ont réussi à créer de la valeur ajoutée, à créer du revenu aux agriculteurs. Au niveau du Conseil Régional, les aides sont aujourd'hui ciblées sur les secteurs aujourd'hui en difficulté, sur les territoires ou filières en difficulté oui qui ont besoin de se renouveler. Mais ces projets doivent être des projets de territoire car il faut que l'ensemble du territoire soit attractif, pas uniquement le volet agricole. En ce sens le Conseil Régional a mis en place des audits 360 pour que les territoires soient pris en compte dans leur ensemble. Concernant la préservation de la biodiversité, l'ambition de l'augmenter serait encore mieux pour le monde agricole. Concernant l'environnement, il est nécessaire de créer de la coordination avec les autres outils comme le Varenne de l'eau car il a y divers financements de nombreux projets. Au niveau du Conseil Régional le levier de l'alimentation dans les lycées permet d'envoyer un message important. Le Conseil Régional continuera les financements des audits.

Alex SONTAG, FRSEA, évoque qu'il avait été question de supprimer l'action concernant les services de remplacement et que cela aurait été dommage. Concernant les filières, il suppose que des priorités ont été faites mais une préoccupation sur les filières classiques telles que le lait, la viande et les céréales est également importante afin de les accompagner dans la création de valeur. Concernant le changement climatique, il souligne que les exploitants doivent avoir des pistes sur l'évolution de leur production en lien avec la mise en place de nouveaux systèmes. Concernant la biodiversité ordinaire, l'Institut d'Elevage a des spécialistes sur la question et il est important d'identifier les personnes ressources sur lesquelles s'appuyer.

Delphine FOUCHARD, CRA, souligne que la BFC a fait le choix de conserver cette action autour des services de remplacement car le service de remplacement est essentiel pour que les agriculteurs puissent participer à des actions de territoire, de développement. Sur l'aspect « autres filières », auparavant les programmes étaient construits par production mais aujourd'hui le cahier des charges est différent avec des thématiques transversales. Néanmoins, l'on retrouve bien l'ensemble des productions dans chacune des actions. Elle ajoute que la partie Bien Etre Animal (BEA) et filières en difficulté et à gros enjeux seront particulièrement suivies.

Benoit VERNIER, CD25 : le département se retrouve bien sur certains sujets notamment sur le volet agriculture, biodiversité, environnement ; comment on prend le virage de la transition, notamment avec les sujets de l'eau et de l'alimentation de proximité. Il interroge sur l'articulation et la bonne coordination du travail fait au niveau régional et au niveau départemental ou infra régional. Ce sont d'ailleurs les mêmes attentes concernant le PSN. Il faut tenir compte des spécificités départementales et infra régionales car la BFC est une grande région avec des attentes et besoins différents selon les territoires.

Arnaud DELESTRE, CDA Yonne, souligne la richesse et la transversalité du PRDAR qui brosse large sur toutes les filières mais que tout un pan de programmes existe en dehors du PRDAR et qu'il est impossible de tout concentrer sur ce dernier.

Anne BRONNER, DRAAF, observe que les remarques portent essentiellement sur l'articulation des réflexions régionales avec leur déclinaison concrète dans les territoires mais que la force des réseaux en présence est bien d'être ancrés dans les territoires. Concernant les projets de territoires, les PAT ont été beaucoup évoqués et sont effectivement en plein essor grâce à leur reconnaissance et accompagnement financier notamment au travers du plan de relance ; avec un passage de 6 au début 2021 à 26 PAT reconnus fin 2021 en BFC pour un accompagnement de 5 millions d'euros. Tous déclarent le souhait de s'engager sur la restauration collective et un bilan est réalisé afin de les caractériser au mieux (selon leurs déclarations d'intentions et leur commencement ou non). Sur les PAT et l'alimentation il y a un besoin de coordination, de partage d'expériences, notamment sur les points techniques, et la volonté est là. Par exemple, une réunion technique sur le thème de la restauration collective sera prochainement organisée. Dans les territoires on voit que les projets foisonnent, comme les CRTE entre les préfets et les collectivités locales. Il y a donc une vraie dynamique au niveau local. La coordination de tout cela s'organise avec des échanges techniques. L'amont a beaucoup été évoqué, mais avec les PAT on voit aussi que l'aval est à traiter : le besoin, la demande et au-delà de ces projets de territoires il y a un volet filière à intégrer. La DRAAF est vigilante afin de coordonner au mieux. Concernant le plan de relance, en BFC cela représente 53M€ sur l'année 2021 avec plus de 2000 projets accompagnés.

Christian BAJARD, FRSEA remarque que l'agriculture s'est toujours adaptée aux demandes et aux évolutions mais que depuis cinq ans c'est une transition forte qui s'opère et cela doit être conscientisé. Les agriculteurs en cour de ferme doivent être guidés sur la façon de faire ces changements tout en gardant un équilibre économique. Il souligne par ailleurs que la transition doit donner un pas de temps aux différents secteurs agricoles car le changement est souvent facile pour les autres et moins pour soi. Certains agriculteurs se découragent.

Fabrice VOILLOT, Conseil Régional, mentionne qu'il est également producteur bovins viande. Les filières classiques doivent aussi être prises en considération et la question est de savoir comment accompagner les éleveurs à qui il a toujours été demandé de produire à l'export. C'est une filière en permanence en difficulté, où des aides ponctuelles deviennent des aides permanentes. Il y a un malaise dans les productions dites « classiques » et tout le monde n'ira

pas sur les circuits courts. Et on voit bien les difficultés de la mise en route d'EGALIM avec toutes les inquiétudes des agriculteurs.

Hervé BELLIMAZ, FNE, reprend ces propos en soulignant que tout le monde ne pourra pas aller sur les PAT et le local. C'est un point important à prendre en considération.

Anne BRONNER, DRAAF fait remarquer que dans l'ensemble des structures régionales et départementales il y a le souhait d'avancer et d'apporter des réponses. On a déjà tous identifié un certain nombre d'actions à décliner. Le préfet de région est particulièrement attentif à cette filière. Un point peu évoqué est celui de la place des EPL, des prochains installés qu'il ne faut pas oublier.

Delphine FOUCHARD, CRA, répond qu'effectivement un vrai partenariat avec les EPL est envisagé bien qu'une collaboration avec les exploitations de lycées, notamment sur l'expérimentation, a toujours existé. Une meilleure organisation sur le transfert des résultats est probablement requise afin d'installer une proximité avec les enseignants et les futurs installés.

Grégory CHOUX, EPL 90, appuie ce besoin de coopération fine sur la capitalisation et la diffusion des connaissances. Aujourd'hui la génération d'apprenants est très ouverte à ces thématiques et à la transition.

Dominique GUYON, FNE, rejoint cela puisque l'avenir passera par le renouvellement des générations, et qu'en temps qu'agriculteur à la retraite, il constate que le volant d'inertie est très long à inverser. La production bovins maigres n'est peut-être pas la solution. Aujourd'hui dans le cadre du BEA il y a aussi le bien-être de l'éleveur et l'augmentation de la taille des exploitations a accentué le ras le bol. Il faut trouver les bonnes solutions pour l'avenir en passant par la jeunesse.

4) La nouvelle composition de la COREAMR

Anne BRONNER, DRAAF mentionne que des réflexions sont en cours concernant les évolutions possibles de la composition de la COREAMR. Les problèmes de quorum avec des difficultés à obtenir le nombre de votants sont très handicapants. Le renouvellement de la nomination des titulaires et suppléants doit également être opéré. Des échanges avec les autres régions sont en cours.

Jérôme GAUJARD, Confédération Paysanne, demande des précisions sur l'évolution de la composition.

Delphine FOUCHARD, CRA, interroge sur le maintien de la COREAMR plénière et de sa formation spécialisée « agro-écologie ».

Anne BRONNER, DRAAF, répond qu'il n'y aura pas d'évolution concernant les organisations syndicales et que les deux formations de la COREAMR seront conservées car cadrées par le Code Rural et de la Pêche Maritime. Elle clôt ainsi la séance en remerciant les participants et précisant que la prochaine COREAMR sera tenue aux alentours de Juin et engageant la DRAAF sur l'envoi des comptes rendus de COREAMR quinze jours après les réunions.

La directrice régionale de l'agriculture
de l'alimentation et de la forêt



Marie-Jeanne FOTRE-MULLER